

« Accompagner, Prévenir, Protéger »



Informations et présentation de la Police Municipale de Harnes



POLICE MUNICIPALE

Depuis 2009, la Municipalité a souhaité créer une Police Municipale au service des Harnésiennes et des Harnésiens. Cette Police est avant tout une Police de proximité, de terrain dont l'action est d'abord tournée vers la prévention et l'accompagnement des publics les plus exposés. Cette Police Municipale est composée d'agents formés, expérimentés, qui dédient leur engagement quotidien au service d'un cadre de vie qu'elle contribue, par son action, à rendre meilleur et respecté !

A cet effet, la Police Municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité et la tranquillité publiques (article L511-1 du Code de la sécurité intérieure et article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales). Ses missions sont donc notamment :

1° Tout ce qui intéresse **la sûreté et la commodité du passage** dans les rues, quais, places et voies publiques (nettoisement, encombrements, éclairage etc...) ;

2° Le soin de **réprimer les atteintes à la tranquillité publique** telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ;

3° Le **maintien du bon ordre** dans les grands rassemblements d'hommes tels que les foires, marchés, réjouissances et cérémonies publiques, spectacles, jeux, cafés... ;

4° L'inspection sur la fidélité du **débit des denrées** qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vue de la vente ;

5° Le soin de **prévenir**, et de **faire cesser**, par la distribution des secours nécessaires, **les accidents et les fléaux calamiteux** ainsi que les pollutions de toute nature ;

6° Le soin de **prendre provisoirement les mesures nécessaires d'accompagnement des personnes atteintes de troubles mentaux** dont l'état pourrait compromettre la morale publique, la sécurité des personnes ou la conservation des propriétés ;

7° La **gestion des animaux errants ou féroces** ;

8° La bonne application des **arrêtés municipaux** ;

9° Le relevé des **infractions routières**, des **infractions au code de la voirie routière** (L116-2 du code de la voirie routière), **au code de l'urbanisme...**



Depuis 2009, à Harnes, la Police Municipale, c'est :

- 9 agents recrutés et épaulés par 7 Agents Relais Sécurité qui s'occupent en particulier de la sécurité des enfants et des parents aux abords des écoles
- La mise en place d'une vidéo protection
- La lutte contre les dépôts sauvages
- Des actions de prévention routière auprès des écoliers
- La lutte contre les excès de vitesse
- La gestion des animaux errants et chiens dangereux
- L'Opération Tranquillité Vacances
- La prévention auprès de nos seniors
- La mise en place d'un dispositif de participation citoyenne
- La sécurisation des espaces publics et des manifestations...

Ce sont aussi des moyens matériels importants :



- 2 véhicules sérigraphiés
- 2 motos 650 cm³
- 3 VTT
- Caméras piétons
- Moyens radio
- Armement
- Cinémomètre, éthylotest...



Pour contacter la Police Municipale de Harnes :

Téléphone (*pendant les heures d'ouverture*) : 03.91.84.00.90 ou 06.76.77.15.89

Mail : police.municipale@ville-harnes.fr

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/police.municipale.harnes/>

Adresse : 110 rue Charles Debarge, 62440 Harnes